

L'avocat de Laeticia Hallyday, en charge du patrimoine musical de Johnny, est iranien et musulman !

écrit par Louise Langlois | 12 mars 2018



Depuis près de trois mois, la France se déchire autour de l'héritage de Johnny Hallyday. La famille du chanteur est divisée en deux camps : d'une part, ses enfants biologiques, David et Laura, et d'autre part, sa dernière femme Laeticia Hallyday et leurs deux filles adoptives.

L'enjeu est de taille car le patrimoine musical de Johnny Hallyday représente près de 60 ans de chansons françaises, des succès inoubliables qui ont accompagné la France sur plusieurs générations. Johnny Hallyday est aujourd'hui un des plus grands mythes du rock français et ses obsèques nationales témoignent de l'attachement du peuple français à cet interprète de génie.

A l'heure où la succession de Johnny Hallyday est en suspens, nous apprenons avec stupéfaction que l'avocat de la dernière femme du chanteur est iranien et de confession musulmane.

Maître Ardavan Amir-Aslan est en charge de la défense des intérêts de Laeticia Hallyday, c'est lui qui plaidera lors de l'audience qui se tiendra dans ce dossier au Tribunal de Nanterre le 15 mars prochain.

Comment peut-on mettre entre les mains d'un étranger, un iranien, musulman de surcroît, donc étranger à tout ce que chantait Johnny, l'avenir de plus de 2000 chansons de Johnny Hallyday qui constituent une richesse inaliénable de la nation française ? Johnny Hallyday a chanté la France, sa liberté, ses valeurs républicaines et même ses racines chrétiennes avec des titres en hommage à Marie ou à Joseph, le charpentier.

Parallèlement à son métier d'avocat, Maître Ardavan Amir-Aslan multiplie les interventions et conférences dans les médias pour nous parler de l'Iran, son pays d'origine, et des enjeux géopolitiques au Moyen-Orient. Le dernier ouvrage publié par Maître Ardavan Amir-Aslan est consacré à l'âge d'or de la diplomatie algérienne.

<https://www.youtube.com/watch?v=b0hmYSiyLWM>

Parmi les clients de Maître Ardavan Amir-Aslan figure toute une liste d'islamistes, en passant par le Sheikh Isa Bin Ali Al-Khalifa, membre de la famille royale de Bahreïn, ou encore la République d'Irak. C'est un véritable affront que Johnny Hallyday, l'idole des jeunes et du peuple français, tombe dans l'escarcelle de cet avocat musulman, un des nombreux vautours qui ont mis la main sur l'héritage financier et moral de notre légende nationale. Que ce ténor du Barreau retourne en Iran pour défendre les musiciens de son pays et qu'il laisse Johnny Hallyday reposer en paix.